

CONTRAT
DE VILLE
DE LA MÉTROPOLE
TOURANGELLE
2024 / 2030
DOSSIER
DE PRESSE



ENGAGEMENTS

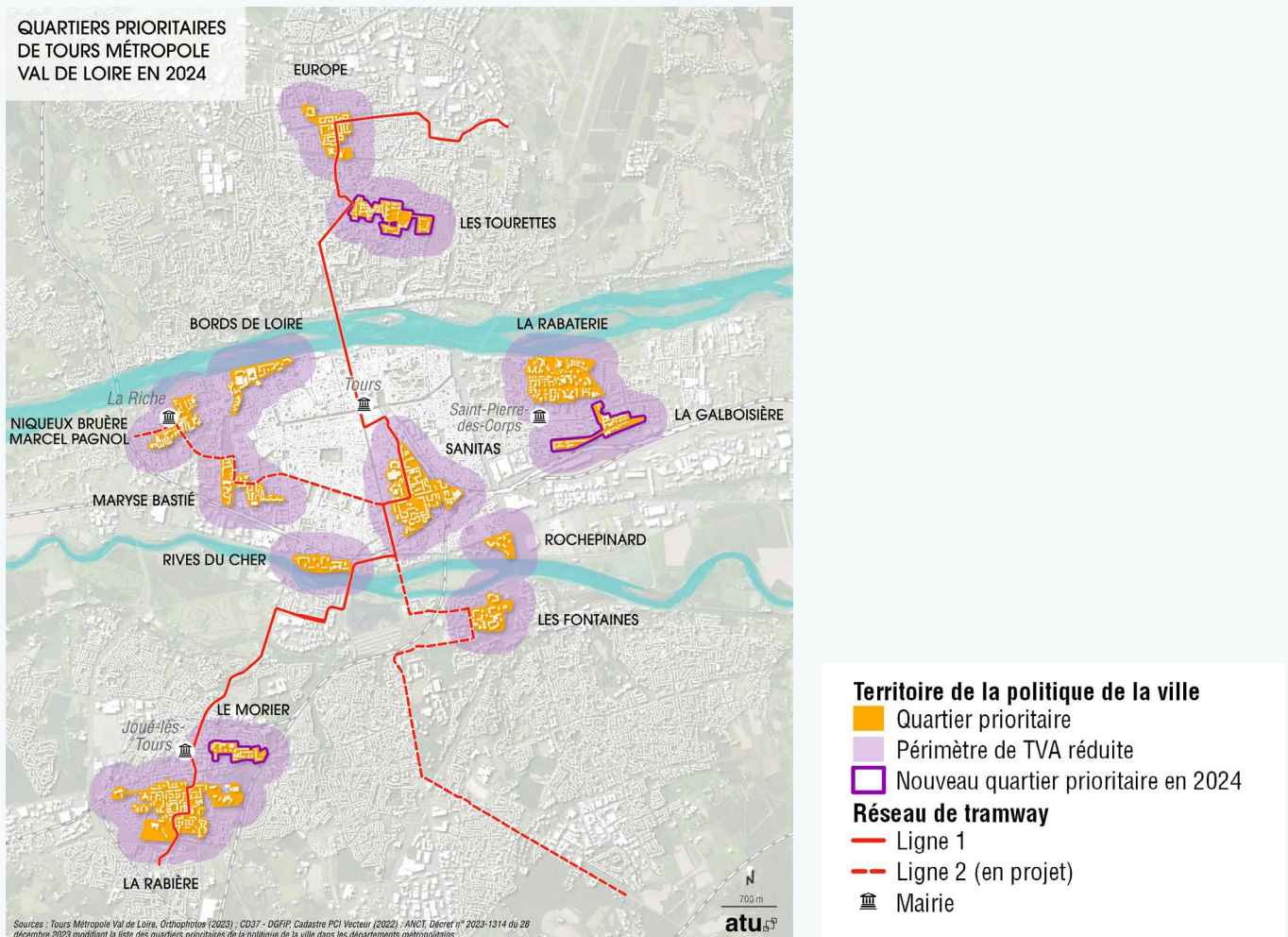
« QUARTIERS 2030 »

Mobilisés pour améliorer la vie des habitantes et habitants des quartiers politique de la ville

Le Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 » décline les modalités de mise en œuvre des politiques publiques destinées aux 13 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) présents dans la métropole tourangelle.

Ce Contrat repose sur l'engagement de 26 cosignataires, ainsi que d'autres acteurs clés (associations, acteurs publics, collectifs d'habitants), qui se mobilisent et oeuvrent quotidiennement pour améliorer la vie des habitantes et habitants de ces quartiers.

LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE DE LA MÉTROPOLE



CONTRAT DE VILLE :

CHIFFRES CLÉS

Territoires	Nombre d'habitants (1)	Superficie en ha (2)	Nombre d'habitants / ha	Nombre moyen de personnes par ménage (3)	Part d'actifs au chômage (3)	Part de ménages pauvres (4)	Nombre de logements sociaux (5)	Part des logements sociaux (3 & 5)
Sanitas	7 800	48	163	2,1	41%	47%	3 565	92%
La Rabière	6 100	56	109	2,5	35%	40%	1 731	72%
Rabaterie	5 000	41	122	2,2	30%	34%	1 658	59%
Fontaines	3 300	15	220	1,8	33%	45%	1 877	92%
Maryse Bastié	2 600	17	153	1,8	25%	31%	974	72%
Rives du Cher	2 600	10	250	2,8	28%	34%	598	78%
Europe	2 500	19	132	2,1	31%	32%	1 175	95%
Bords de Loire	2 000	15	133	1,6	34%	33%	1 084	82%
N. Bruère - M. Pagnol	2 000	14	143	2,0	27%	29%	780	62%
Les Tourettes	1 900	20	95	2,4	32%	34%	838	80%
Le Morier	1 300	9	144	1,7	25%	26%	561	68%
Rochevinard	1 300	6	217	1,8	28%	40%	638	51%
La Galboisière	1 100	13	85	1,9	25%	33%	431	83%
13 QPV de TMVL	39 500	283	139	2,1	32%	37%	15 910	76%
Tours	137 850	2 826	49	1,7	17%	21%	19 586	26%
Saint-Pierre-des-Corps	15 898	795	20	2,2	20%	23%	3 148	39%
Joué-lès-Tours	38 750	1 410	27	2,1	16%	19%	4 344	25%
La Riche	10 372	413	25	1,8	14%	20%	1 489	19%
Tours Métropole Val de Loire	298 041	11 714	25	1,9	14%	16%	34 481	22%

(1) ANCT, Insee, population estimée en 2019 (arrondie à la centaine supérieure)

(2) Insee, RP ; CGDD-SDES, CORINE Land Cover, 2018 - Espace artificialisé des communes de TMVL

(3) Insee, RP, données DIAF, 2020 - périmètres des QPV élargis : Galboisière, Morier, Tourettes, Rochevinard, Rives du Cher

(4) Insee, Filosofi, 2019 - part calculée sur un périmètre élargi (somme des carreaux de 200 m intersectant le périmètre du QPV)

(5) DDT 37, RPLS, 2020

COMMENT SONT DÉFINIS LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE ?

La caractéristique principale des quartiers politique de la ville est le fait qu'ils concentrent des populations avec les revenus les plus faibles du territoire, national et local.

Les critères de définition d'un quartier prioritaire : un quartier d'au moins 1 000 habitants, situé dans une unité urbaine de plus de 10 000 habitants, caractérisé par un « décrochage » du revenu des ménages par rapport aux revenus de l'unité urbaine et de la France Métropolitaine.

La liste de ces quartiers et leur périmètre précis sont ensuite analysés localement par les services de l'État, les Villes et Tours Métropole Val de Loire.

En définitive, un décret du 29 décembre 2023 a arrêté la nouvelle liste des quartiers politique de la ville pour la période 2024-2030. Ainsi, la Métropole compte désormais 3 quartiers prioritaires supplémentaires avec l'entrée :

- Des Tourettes (Tours)
- Du Morier (Joué-lès-Tours)
- De la Galboisière (Saint Pierre des Corps)

QU'EST-CE QUE LA POLITIQUE DE LA VILLE ?

La politique de la ville est une politique publique multi-partenaire qui :

S'applique uniquement sur les quartiers définis comme prioritaires (QPV) ;

Mobilise l'ensemble des politiques publiques qui doivent s'appliquer dans ces quartiers : ex – éducation, emploi, sécurité, développement économique, logement ... ;

Repose sur l'engagement de multiples acteurs qui peuvent œuvrer au regard de leurs domaines de compétence ;

Vise à réduire les inégalités et les écarts observés entre les quartiers prioritaires et les autres territoires ;

Traite l'ensemble des problématiques propres à ces territoires fragiles, en couvrant les sujets de la vie quotidienne des habitantes et des habitants.

QU'EST-CE QU'UN CONTRAT DE VILLE ?

LE CONTRAT DE VILLE :

Permet de mobiliser l'ensemble des cosignataires, selon les champs d'intervention de chacun, autour d'enjeux, d'orientations et d'objectifs opérationnels partagés afin de contribuer à la réduction des écarts de taux de pauvreté et d'améliorer le quotidien des habitants ;

Décline les attendus de chacun des objectifs opérationnels au service d'un projet de territoire partagé pour les 13 quartiers prioritaires de la métropole ;

Précise les modalités de gouvernance, d'animation et d'implication des habitants ;

Intègre l'ensemble des engagements des cosignataires ;

Définit les modalités d'évaluation de l'atteinte des résultats attendus.

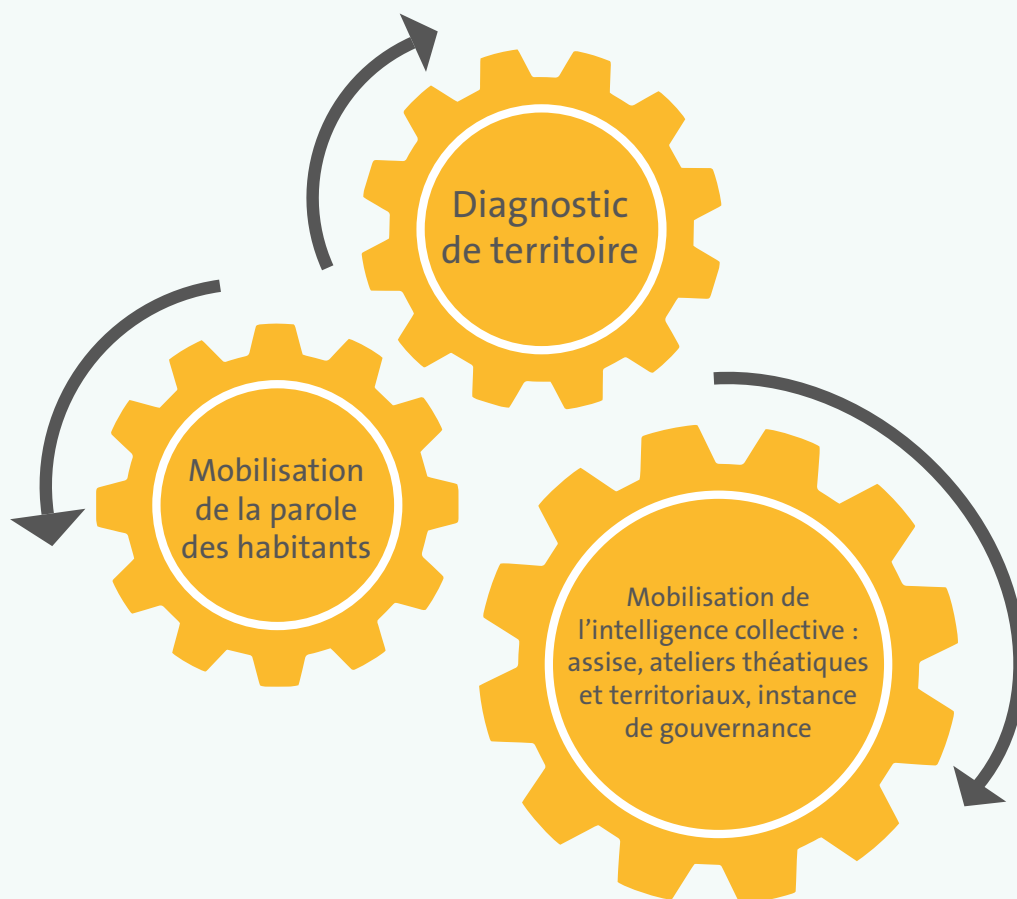
QUI SONT LES ACTEURS DU CONTRAT DE VILLE ?

Le Contrat de Ville est porté par l'ensemble des 26 cosignataires, qui s'engagent tous à mobiliser leurs moyens (financiers, humains, en dispositifs) en direction des 13 quartiers prioritaires de la Métropole et selon leurs compétences propres, dans des domaines aussi variés que l'éducation, l'emploi, la santé, la sécurité, le logement ...

Au-delà des signataires, les associations sont des acteurs essentiels de la mise en œuvre de la politique de la ville : d'une part, car elles sont en relation directe avec les habitants et usagers qui vivent au quotidien dans ces quartiers, d'autre part car les associations portent de nombreuses actions de proximité financées par le Contrat de Ville.

Enfin, les habitants des quartiers sont eux-mêmes des acteurs essentiels de la vie du Contrat de Ville, avec des points de vue variés : résidents du quartier, usagers des commerces / services / équipements publics, travailleurs salariés ou indépendants, parents, bénéficiaires des actions ou dispositifs conduits par le Contrat de Ville.

COMMENT EST ÉLABORÉ LE CONTRAT DE VILLE ?



- L'ensemble des échanges ont permis de définir 4 enjeux spécifiques et 2 enjeux transversaux.
- Les opérateurs sont sollicités dans le cadre des appels à projet ou appels à manifestation d'intérêt pour contribuer à la déclinaison des orientations et des objectifs opérationnels élaborés.
- Chaque quartier politique de la ville définit ses priorités d'actions, au regard des réalités spécifiques du quartier et du projet du territoire.

Le contrat est signé pour la période 2024-2030 avec une période d'évaluation intermédiaire à mi-parcours permettant d'ajuster la stratégie du contrat.

A QUOI SERT LE CONTRAT DE VILLE ?

LE CONTRAT DE VILLE EST CHARGÉ DE CONCENTRER, À L'ÉCHELLE DES QUARTIERS PRIORITAIRES, L'ENSEMBLE DES SUJETS QUI PARTICIPENT À LEUR DÉVELOPPEMENT ET À LA RÉDACTION DES FRAGILITÉS CONSTATÉES.

Enjeu 1 – Des quartiers attractifs et ouverts sur leur environnement - va traiter des enjeux du logement (ex : favoriser la mixité sociale dans les quartiers, par le biais des attributions de logements sociaux), d'attractivité (ex : encourager les populations extérieures à venir dans les quartiers prioritaires par le développement économique, culturel, évènementiel), de l'image des quartiers (ex : émergence de nouveaux médias de proximité) ou des mobilités (ex : renforcement des transports en commun, aide à la mobilité des plus précaires).

Enjeu 2 – Des espaces publics apaisés et sécurisés – regroupe les problématiques de sécurité et prévention de la délinquance (ex : coordination des forces de l'ordre et acteurs de proximité pour lutter contre la délinquance du quotidien), des espaces publics et du cadre de vie (ex : conforter un environnement de qualité et répondant aux différents besoins des habitants), la transition écologique et solidaire (ex : intégrer les quartiers prioritaires dans les défis environnementaux, la végétalisation, la préservation des ressources, l'alimentation durable...).

Enjeu 3 – Des quartiers mobilisés pour l'emploi, l'insertion socio-professionnelle et l'activité économique - porte sur les questions d'emploi (ex : bien accompagner le parcours vers l'emploi des publics entre l'ensemble des intervenants), d'insertion professionnelle (ex : agir sur les freins, tels que la maîtrise de la langue, la santé, la garde d'enfants, la maîtrise des outils numériques ...) et de création d'activité (ex : accompagner le développement d'activités économiques et de nouvelles initiatives dans les quartiers).

Enjeu 4 – Des quartiers d'émancipation pour les habitants tout au long de leur vie – se concentre sur la notion d'accès aux droits (ex : faire en sorte que les habitants puissent mieux recourir aux démarches du quotidien et être informés sur leurs droits), l'éducation (ex : accompagner les élèves rencontrant le plus de difficultés en s'appuyant sur une démarche globale et partenariale), la parentalité (ex : appuyer les parents dans leur rôle éducatif, en tenant compte du contexte familial), la santé (ex : assurer une meilleure prise en compte de l'accès aux soins des habitants et leur épanouissement par des activités sportives, culturelles, de loisirs).

Deux enjeux transversaux ont aussi vocation à intervenir de manière diffuse sur l'ensemble des thèmes ci-dessus : la participation citoyenne et l'approche intégrée de lutte contre les discriminations, dont l'égalité entre les femmes et les hommes.

LES ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Tableau de synthèse

ENJEUX	ORIENTATIONS STRATÉGIQUES
ENJEU 1 Des quartiers attractifs et ouverts sur leur environnement	1.1• Renforcer la mixité sociale par l'habitat 1.2• Améliorer et valoriser la qualité du logement 1.3• Dynamiser l'attractivité des quartiers prioritaires (commerciale, économique, programmation culturelle) 1.4• Accompagner les habitants en dehors de leur quartier pour favoriser l'ouverture sur la ville 1.5• Valoriser l'image des quartiers prioritaires 1.6• Amplifier et diversifier l'offre de mobilité
ENJEU 2 Des espaces publics apaisés et sécurisés	2.1• Adapter les espaces publics aux usages partagés 2.2• Apaiser le quotidien des habitants, agir sur les facteurs de risque de la délinquance, œuvrer au rapprochement police / population 2.3• Coordonner les acteurs et habitants pour la préservation du cadre de vie 2.4• Renforcer l'engagement des quartiers prioritaires pour une transition écologique et solidaire
ENJEU 3 Des quartiers mobilisés pour l'emploi, l'insertion socio-professionnelle et l'activité économique	3.1• Coordonner les parcours et s'émanciper par l'accès à l'emploi 3.2• Lever les freins à l'emploi et à l'insertion professionnelle 3.3• Susciter l'envie d'entreprendre et accompagner le développement économique et commercial
ENJEU 4 Des quartiers d'émancipation pour les habitants tout au long de leur vie	4.1• Renforcer l'accès aux droits, aux services et aux équipements publics 4.2• Favoriser la réussite éducative et lutter contre le décrochage scolaire 4.3• Soutenir la fonction parentale 4.4• Favoriser le bien-être et la santé des habitants
ENJEU TRANSVERSAL 1 La participation citoyenne	Co-construire et mettre en œuvre la politique de la ville avec les habitants
ENJEU TRANSVERSAL 2 L'approche intégrée de la lutte contre les discriminations dont l'égalité entre les femmes et les hommes	Mieux prendre en compte et lutter contre les situations de discrimination que peuvent subir les habitants des quartiers prioritaires

CONTRAT DE VILLE | 2024 - 2030
MÉTROPOLE TOURANGELLE

CONTACTS PRESSE

TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE :
communication@tours-metropole.fr

BUREAU DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT ET
DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE :
pref-relations-presse@indre-et-loire.gouv.fr